

C.S.E.

C.D.A. SUD-OUEST

Route de Pau

65420 IBOS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

Du C.S.E. du 13 septembre 2021

Etaient présents :

M. TRUPIANO Alain
M LOBBE Olivier
M. TIBOLLA Erick
Mme CERESUELA Lydie
Mme SALAT Laurence
Mme SANLAVILLE Dominique
M. LEVACHER Alain
Mr LACONTRE Jacques
Mme TROUILLET Maryse
Mme HUERTAS Rose

Etaient absents :

M. SAINT-LAURENT Davy
Mme TERRADE Nicole
M. HENNEBELLE Jean Pierre
Mme LEDUC Géraldine
M.BILLARROCH Xavier
M. ABARDIA Romain
Mme ANDREU Stéphanie
Mme BEAUBAY Christine
Mme SARCIA Danièle

Mr LOBBE présente le descriptif des phases des travaux du BBJ qui se termineront fin d'été prochain.

La surface de vente va passer de 5 à 10 000 m², avec une augmentation des références, création d'une animalerie avec la vente d'oiseaux, rongeurs, poissons et développement de la jardinerie.

La 1^{ère} phase se déterminera en décembre, pendant les travaux le BATI sera placé sous chapiteau vers la zone de Conforama, fin septembre.

La zone Retrait de marchandise sera développée de façon à devenir un service à part entière. Augmentation du nombre de caisses (7 + 2 libre-service) et plus d'emploi.

Mr TIBOLLA nous parle de l'application de service « MON SUPER VOISIN » qui propose des services d'installation des achats effectués en magasin.

1. Lecture des procès-verbaux des réunions du 12 et 16 juillet 2021, du 13, 18 et 23 août 2021

Mme Laurence SALAT donne lecture des procès-verbaux, qui sont approuvés par l'ensemble du CSE.

2. Chômage partiel

Mr Alain LEVACHER interroge sur le chômage partiel d'août dû au Pass-sanitaire, Mr Trupiano précise que les employés ont été rémunérés normalement. A ce jour, l'URSSAF n'a pas donné de réponses.

3. Réforme sociale

L'URSSAF a donné réponse concernant le rescrit. Le projet est suspendu pour un an, le montant des primes et de l'intéressement restent inchangé pour le moment.

4. Chiffres d'affaires des mois de juillet et d'août 2021 :

Juillet : excellent mois, avec progression de l'hyper et des annexes, des fortes opérations commerciales ont eu lieu sur ce mois. Le magasin avait récupéré des parts de marchés sur l'agglomération tarbaise.

Août : La mise en place par la préfecture du Pass-sanitaire a fait chuté le CA de 20 % pour l'hyper et 13 % les annexes. Le Drive et le Centre-auto ont faits de très bons chiffres sur ce mois.

-Frais Trad +1.8%
-Frais Ls +3.1%
-Total Frais +2.5%

-PGC -2.6%
-Bazar +15.4%
-Textile -5.7%

-Total Hypermarché 6 565 135€ +1.3%

- E. Culturel +1.1%

- Manège à Bijoux +15.1%
- Optique -17.1%
- Parapharmacie -5.6%

- Sport -0.7%
- Centre Auto 5.8%
- BBJ -4.1%

- Drive +7.8%

Total Annexes 5 498 273 € +0.6%

Total site HC: 12 063 408 € +1%

les résultats du mois d'août 2021 :

-Frais Trad -16.9%

-Frais Ls -18.3%
-Total Frais -17.6%

-PGC -20.9%
-Bazar -20.3%
-Textile -18.2%

-Total Hypermarché 5 856 817 € -19.3%

- E. Culturel -27.3%

- Manège à Bijoux -11.5%
- Optique -9%
- Parapharmacie -24.9%

- Sport -24.3%
- Centre Auto 6.1%
- BBJ -11.6%

- Drive 11.1%

Total Annexes 4 757 627 € - 13.5%

Total site HC: 10 614 444 € - 16.8%

Je vous envoie les résultats au cumul depuis 01-2021 :

-Frais Trad - 0.9%
-Frais Ls - 3.3%
-Total Frais - 2.1%

-PGC - 3.8%
-Bazar - 2.8%
-Textile +1.2%

-Total Hypermarché 45 457 451€ - 2.6%

- E. Culturel - 24.1%

- Manège à Bijoux - 18.1%
- Optique - 27.5%
- Parapharmacie - 4.1%

- Sport -14.7%
- Centre Auto +13.4%
- BBJ +5%

- Drive +14.4%

Total Annexes 36 055 575€ - 2.4%

Total site HC: 81 513 026€ - 2.5%

5. Dates d'inventaire

- 28/12/21 BBJ / Centre Auto
- 29/12/21 Drive
- 04/01/22 Frais / LS / Trad / Surgelés / PARA / MAB

- 19/01/22 Sport / Culturel
- 20/01/22 Hyper

6. Informations Secrétaire

ARBRE DE NOEL :

Le CSE annonce que l'arbre de Noël se déroulera comme l'an dernier.

Présentation du futur site Internet du CSE MERIDIEN IBOS, Mr LEVACHER nous présente la démo du site, qui remporte un franc succès au près de l'ensemble du CSE . Il est approuvé à l'unanimité et sera normalement accessible dès le mois de novembre.

7. Questions :

FO :

1. On nous a informé qu'au Drive plusieurs CDD n'étaient pas reconduits et qu'ils manquaient des effectifs, pourquoi ne pas envoyer du personnel en renfort plutôt que les mettre en chômage partiel ?

L'effectif a été renforcé, à ce jour il n'y a plus de chômage partiel)

2. Concernant les visites médicales du personnel :

- elles doivent être programmées pendant le temps de travail ! et non en dehors des heures travaillées. Un salarié s'est rendu à une visite médicale programmée sur son jour de repos et on ne lui comptait que 20 minutes de temps de présence, sachant que l'on doit se rendre sur la zone tertiaire de l'aéro-pôle de Juillan. Il faut compter dans ce temps, que le salarié utilise son propre véhicule aller-retour, et le temps d'attente avant la visite).
- En pratique: Toutes les visites médicales se déroulent à l'aéro pôle,

Si l'employé doit s'y rendre au cours de sa journée de travail, il doit pointer sa sortie en "mission", il n'y a pas d'intervention de la part du service du personnel. Le temps passé à la visite médicale est pris en compte.

Si l'employé doit s'y rendre directement avant sa prise de poste, sans avoir à pointer (ex matin à 8 h) Il est saisi l'heure d'arrivée et l'heure de retour sur horoquartz sur la rubrique VMED).

Nous devons absolument éviter que le rendez vous de la visite médicale tombe sur une journée de repos. Si c'est le cas le service du personnel demande que le planning du salarié soit modifié en fonction de la visite de reprise, dont les heures et les dates sont données par l'ASMT. Si cela tombe sur la journée de repos le service du personnel recommande de modifier la date. Sinon, il faut déterminer un temps passé correspondant au temps de la visite et au trajet.

- Le salarié en repos est-il couvert dans ce cas ?

Le salarié est effectivement couvert puisque la visite est fixée pendant ses heures de travail.

3. Horoquartz :

Vous deviez prendre rendez-vous avec la société horoquartz à fin de voir comment remettre en place le blocage du système d'horaire sans occasionner de gênes sur les plannings des caisses. Où en êtes-vous ?

La programmation des blocages des contraintes sur le logiciel Horoquartz est faite depuis le 06.09.2021, Le service du personnel doit informer les responsables, la mise en œuvre se fera effectivement le 01.10.2021

4. Activité partiel : A chaque fin de période d'activité partiel vous devez informer le CSE des conditions détaillées de la mise en place du chômage partiel. Nous vous demandons donc de nous en rendre compte pour les périodes de 2021.

Comme le prévoyait le dispositif du chômage partiel :

Les salariés ont bénéficié d'une indemnisation au titre du chômage partiel, à hauteur de 70% de leur salaire brut antérieur (soit 84% de leur rémunération nette en moyenne).

Quel est le nombre de salariés ? voir tableau

Quels montants avons-nous perçus ? voir tableau

5. Où en est-on avec les escabeaux ?

Ils sont toujours en commande. Nous avons relancé la centrale.

6. Quand vont débiter les formations d'autorisations de conduites des engins de manutentions ?

Notre formateur interne est en maladie, nous avons sollicité le centre de Formation IFIS à Pau, pour effectuer les formations sur site.

7. Avez-vous fixé une date pour la remise des médailles ?

Non, car il manque 2 diplômes, a réception de ceux ci, la date pourra être fixée.

CGT :

- Le téléphone est interdit dans le règlement intérieur mais utilisé dans certains secteurs pour travailler. Pourquoi ?

Quels sont les secteurs concernés? Le règlement intérieur est toujours actif. Nous interviendront si c'est nécessaire.

- Pouvez-vous nous expliquer quelle est la procédure pour les nouveaux entrants et nous fournir un document d'accueil qui leur est distribué ?

Remise ce jour du Livret d'Accueil Nouvel Entrant, et du Livret d'Accueil Sécurité.

- Les nouveaux entrants ont-ils tous eu la formation pour utiliser les engins ?

Les formations ont en cours.

- Lors de la formation CSE nous avons visité le drive, nous avons été surpris de constater qu'il n'y a aucunes mesures pour filtrer les entrées et les sorties côté personnel.

Nous prenons note, nous regardons les différentes possibilités techniques.

- Avez-vous enfin une date de réception pour les escabeaux. Les employés utilisent des cartons, caisses en plastic ou panier pour accéder au niveau supérieur. Très dangereux !

Les escabeaux ne sont pas interdits sur la surface de vente.

- Comment se fait il que des salariés qui ont demandé le déblocage de leurs intéressement ou participation n'ont rien touché. Quelle est la procédure ? (épicerie)

La procédure veut que, de façon automatique, sans réponse, les primes soient bloquées. Les responsables sont missionnés pour transmettre les documents. Ce qui n'a pas été fait pour deux personnes, les feuilles ont été perdues.

Les responsables se sont excusés, auprès des salariés concernés.

- A partir de quelle date les bulletins de salaire sont donnés aux responsables ? Ces derniers doivent les distribuer immédiatement après ! (épicerie)

En tout début de mois, effectivement ils doivent être remis rapidement, le message est passé.

- Les bornes de rechargement pour les voitures électriques sont souvent hors service. Pourquoi ? Elles sont en panne, nous ne souhaitons pas les réparer, nous étudions un nouveau projet.
- Pouvez-vous organiser une nouvelle prise d'empreinte pour le personnel qui n'est pas reconnu par la machine ? Problème pour ceux qui commence avant 7 h du matin, le gardien fait sa ronde et le personnel reste devant la porte (donc pointage en retard).

Oui, c'est validé, les salariés en question peuvent se rendre au service du personnel.

- Pourquoi le rideau entre la crèmerie et la charcuterie à la coupe est hors service ?

Il est fermé, l'espace entre les deux rayons est devenu un espace de vente, disponible à la clientèle.

- Pourquoi les étiquettes électroniques sont remplacées par des étiquettes papier ? Nous ne souhaitons pas ré-équiper les rayons en étiquettes électroniques. La technologie n'est pas suffisamment fiable, ni durable.
- Il y a des trous au sol à la LS cela nécessiterait une intervention du service technique, risque de chute pour les clients. Vu, c'est à programmer.
- Pourquoi les étiquettes des rayons boucherie poissonnerie crèmerie ... ne sont pas toujours reconnus par les scans, risque de vol ? Nous sommes intervenus auprès d'Infomil pour effectuer un paramétrage des caisses, afin d'éviter ces lenteurs. C'est réglé.
- Vu l'affluence actuelle de 8h à 8h30, ne serait-il pas judicieux de rouvrir le magasin à 8h30 ? Non il faut insister sur cet avantage commercial, c'est un service que les concurrents ne proposent pas.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

Le Président,

D. SAINT-LAURENT

La Secrétaire

D.SANLAVILLE

P/O


